

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

04 MAR 2025

ID : 095-24950378-20250404-DEL2025013-DE

Conseil Communautaire Séance du 4 mars 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine

Monsieur Jean-François Renard, Président

Communauté de Communes Vexin Val de Seine
12 Rue des Frères Montgolfier, 95420 Magny-en-Vexin

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Comme chaque année, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Vexin Val de Seine est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article L2312.1 du CGCT prévoit qu'à l'occasion du DOB, est présenté à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Le débat est ensuite acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport est transmis par Monsieur le Président de la Communauté de communes Vexin Val de Seine aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil de la Communauté. Il est également transmis à Monsieur le préfet de Département.

Il est mis à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes Vexin Val de Seine, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif 2025 ;
- D'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires ;
- De présenter les actions mises en œuvre ;

Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Communautaire et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du Budget Primitif.

Le présent document abordera donc successivement :

- Le contexte socio-économique et l'environnement général ;
- L'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes : données et ratios généraux, fiscalité, endettement ;
- Les éléments de prospective 2025.

Nota : tous les éléments chiffrés mentionnés sont établis en fonction des éléments connus à la date de création du document.



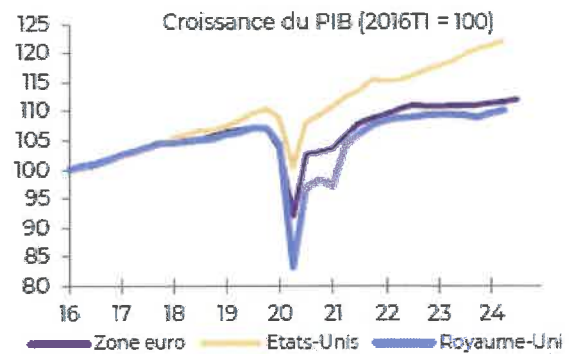
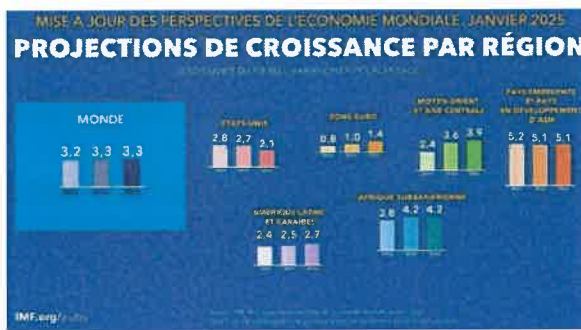
// CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL GENERAL

Les éléments d'analyses présentés ci-après sont extraits des documents du Groupe BPCE

Au niveau mondial et européen – une croissance qui continue de reculer et une inflation contenue

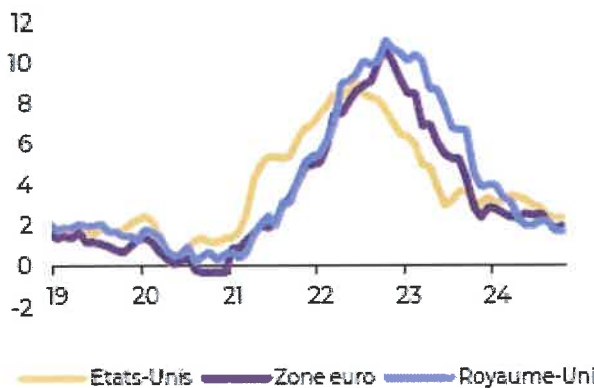
La mise à jour de janvier 2025 des projections par le Fonds Monétaire International confirme l'écart entre les Etats-Unis et la zone Euro. La Chine dans la catégorie des pays émergents et pays en développement stagne d'un peu moins de 5%, avec des mesures de soutien du gouvernement chinois, et l'Inde est à 6.5%.

La prévision au niveau mondial est autour de 3% selon les organismes d'analyse.



Sources : LSEG Datastream, Natixis

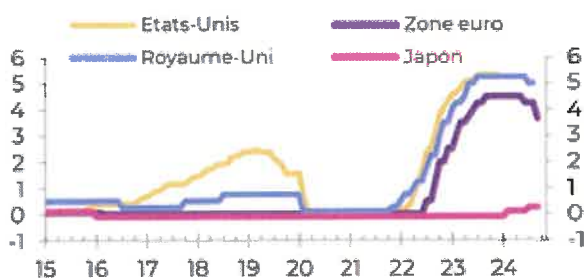
Inflation (% glissement annuel)



Cependant, ces prévisions pourraient être nuancées après l'annonce de la mise en place de l'application des droits de douanes par les Etats Unis et des risques géopolitiques dans de nombreux pays.

L'inflation qui continue sa décroissance en 2024, devrait être sur la même tendance en 2025 (4.2%) et 2026 (3.5%)

Taux directeurs



Sur fond de décélération, la majorité des banques centrales (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK) ont engagé un desserrement des taux du crédit. Elle devrait poursuivre son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2.4% en 2024 et 2.1 % en 2025.

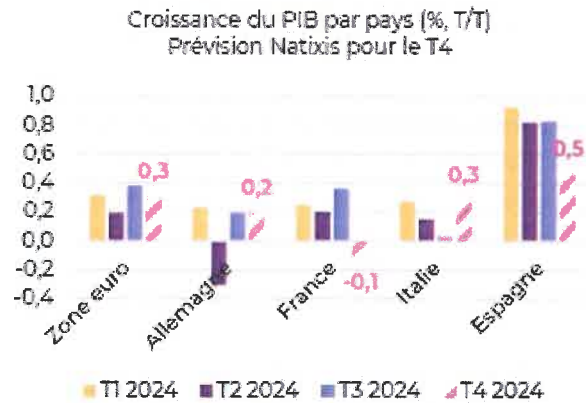
Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis



Et l'Europe...

La croissance en zone Europe pour 2024 est estimée autour de 0.8%. La situation est hétérogène : l'Espagne est sur une bonne tendance, l'Allemagne lutte pour éviter la récession, l'Italie a marqué un point d'arrêt.

Pour 2025, les prévisions tablent sur une croissance de 1.3%. Les perspectives pour la France restent dans la moyenne pour 2024 et en retrait pour 2025.



Source : Eurostat, Natixis

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à niveau historiquement bas, 6.3% en décembre 2024 avec des données hétérogènes selon les pays.

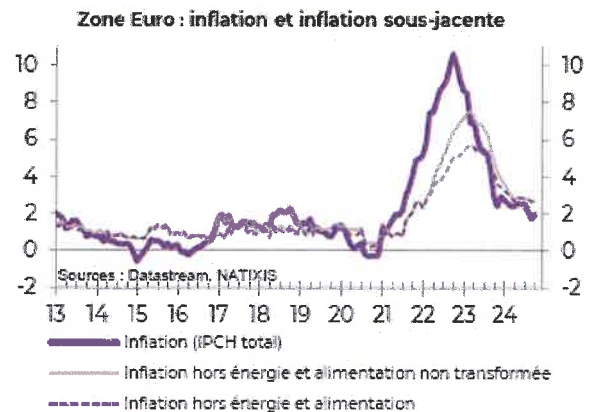
Sur l'année 2024, le taux annuel d'inflation est estimé à 2.4% en décembre dernier contre 2.2% en novembre selon l'estimation rapide publiée par Eurostat.

Pour 2025, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est estimé à 1.8% confirmant une poursuite de baisse de l'inflation.

Taux d'inflation annuel et de ses composantes (en %) dans la zone euro ↵

	Poids (%)	Taux annuel								Taux mensuel
		2024	Déc 23	Jul 24	Août 24	Sep 24	Oct 24	Nov 24	Déc 24	
Ensemble de l'IPCH	1000,0	2,9	2,6	2,2	1,7	2,0	2,2	2,4e	0,4e	
Ensemble hors : énergie	900,9	4,0	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7e	0,3e	
énergie, aliments non transformés	857,4	3,0	2,6	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8e	0,4e	
énergie, alimentation, alcool & tabac	705,2	3,4	2,9	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7e	0,5e	
Alimentation, alcool & tabac	104,7	6,1	2,3	2,3	2,4	2,9	2,7	2,7e	-0,1e	
aliments transformés y compris alcool & tabac	151,2	5,9	2,7	2,7	2,6	2,8	2,8	2,9e	-0,1e	
aliments non transformés	43,5	6,8	1,0	1,1	1,6	3,0	2,3	1,7e	-0,1e	
Énergie	99,1	-6,7	1,2	-3,0	-6,1	-4,6	-2,0	0,1e	0,8e	
Biens industriels hors énergie	257,3	2,5	0,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6e	-0,1e	
Services	448,6	4,0	4,0	4,1	3,9	4,0	3,9	4,0e	0,8e	

e estimation
eurostat





En France

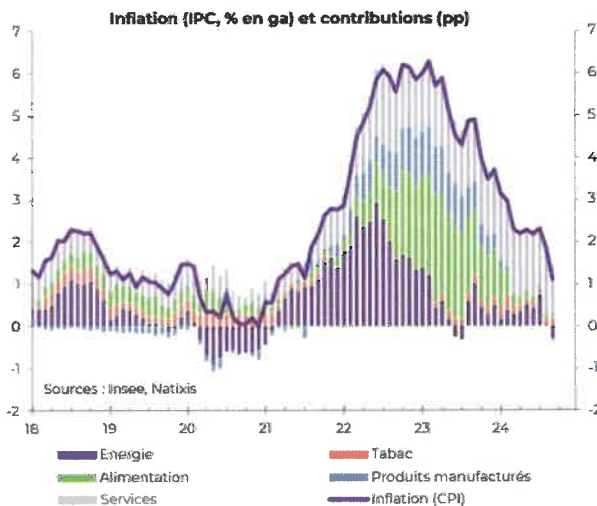
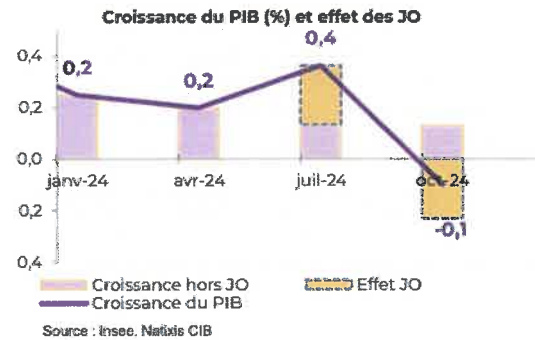
Les perspectives économiques de la France sont établies avec un taux de croissance confirmé à 1,1% en 2024 et 0,9% en 2025 dans l'avis du Haut Conseil n°HCFP-2025-1 du 29 janvier dernier du Haut Conseil.

Selon les estimations, l'impact JO aurait été de +0.25 pp (point de base).

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	5,5	2,4	2,0

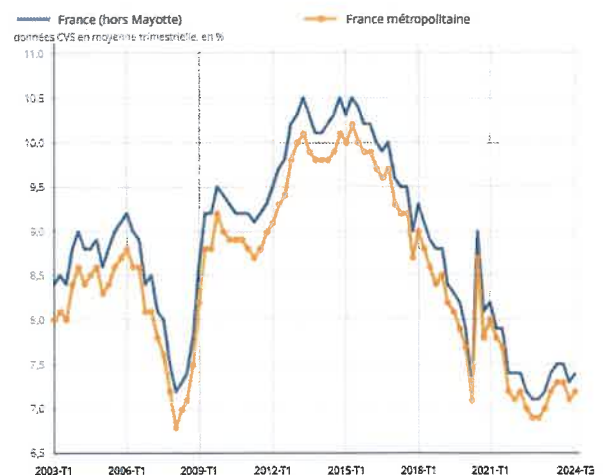
Source : Natixis CIB



Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulé s'établit ainsi à 17 %.

Le taux de chômage, en baisse continue du 1er trimestre 2021 (9%) au 1er trimestre 2023 (7,1%) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,4% au 3e trimestre 2024 (source INSEE ci-contre) contre 7,3 % au 2e trimestre 2024. Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

Taux de chômage au sens du BIT

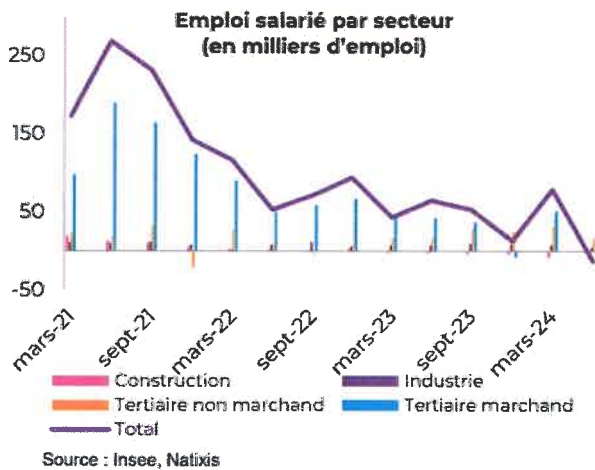




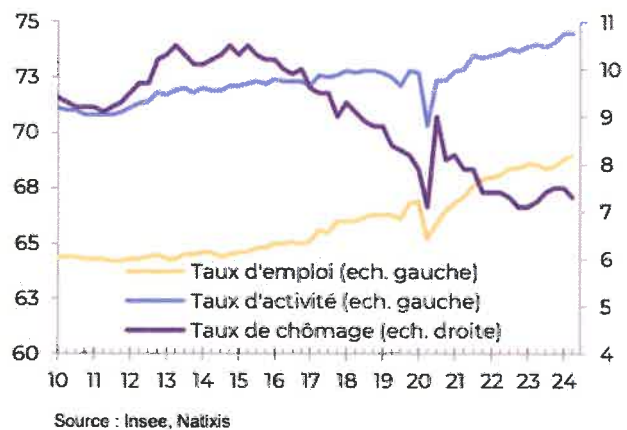
Evolution emploi salarié

Secteur privé : +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024 (-28k au T2-2024 et -25K au T3-2024)

Secteur Public : a progressé au 1^{er} semestre 2024 (+21k au T1-2024 et +16k au T2-2024).



Evolution du marché du travail



Finances publiques

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF 2024 et 5,5 % dans le Programme de stabilité),

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dettes publiques	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

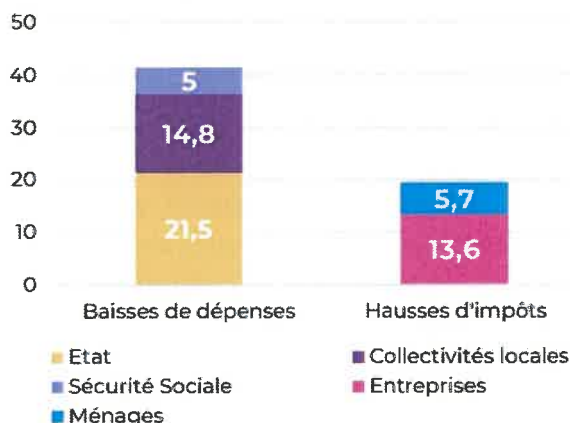
Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

La baisse des dépenses est répartie entre l'Etat (21,5 milliards d'euros), les collectivités territoriales (5 milliards d'euros) et la Sécurité Sociale (15 milliards d'euros).

Recettes supplémentaires : **contributions exceptionnelles** des grandes entreprises et des plus hauts revenus :

- Des grandes entreprises (plus d'un milliard de chiffres d'affaires annuel) – contribution exceptionnelle temporaire sur les bénéficiaires par une augmentation du montant de l'impôt sur les sociétés.
- Des personnes avec les plus hauts revenus (plus de 500 000 euros de revenu fiscal de référence par couple et 250 000 euros pour un célibataire) : instauration d'une contribution différentielle pour 3 ans afin d'assurer une imposition minimale de 20% au titre de l'impôt sur le revenu.

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Source : PLF 2025, Natixis

- Lors de la rédaction de ce document, de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses

Le projet de loi de finances 2025, en bref :

Ce qu'il faut retenir pour la communauté de communes :

- Revalorisation des valeurs locatives pour 2025 : + 1,68% (3,9% en 2024) ;
- Dès 2025, institution de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (50 à 100%) en faveur des économies d'énergie, sur proposition d'une délibération avant le 28 février 2025 ;
- Dotation globale de fonctionnement, péréquation, Fond Vert, DSIL, DETR :
 - La DGF est revalorisée de 150 M€. Néanmoins l'accroissement de la péréquation horizontale risque de venir diminuer le montant de la DGF perçue ;
 - La hausse de la péréquation de 290 M€ est bien maintenue, avec 150 M€ sur la DSR et 140 M€ sur la DSU.
 - Le Fonds vert de 2 Md € est abaissé à 1,15Md € par rapport à 2024.
 - Les crédits de la DSIL ont été minorés de 150 M€.
 - La DETR est quant à elle sanctuarisée ;
- Report de la suppression de la CVAE de 3 ans : pas d'impact pour les collectivités car la CVAE ne figure plus dans les caisses depuis 2023 et a été compensée par une fraction de la TVA. La compensation comportait une part fixe (moyenne de la CVAE entre 2020 et 2023) et une part variable. C'est cette part variable qui risque de disparaître en 2025, même si le PLF instaure une contribution complémentaire temporaire qui a vocation à préserver le niveau de recettes de l'Etat ;
- La hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations CNRACL a été officialisée par décret pour les collectivités territoriales. Dès le 1er janvier 2025 et jusqu'en 2028, les cotisations augmenteront de 3 points/an. Fixé à 31,65 %, le taux de cotisation passe

donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer pour atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028 ;

- Jours de carence des fonctionnaires Si la loi de finances a bien renoncé à étendre à trois le nombre de jours de carence des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie, elle ramène toutefois le taux d'indemnisation à 90 % au lieu de 100 %.

Orientations Budgétaire 2025 :

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF).

Nota : les récentes annonces de diminution des aides de nos partenaires financiers auront une incidence certaine sur le calendrier des déploiements (Région, Département avec un abaissement provisoire à 15%, ...)

Il faut également tenir compte pour 2025 des difficultés croissantes dans la perception de recettes qui impactent et impacteront encore plus fortement notre trésorerie. Cela est à prendre en compte dans tous les projets énumérés ci-dessous.

Les orientations retenues pour 2025 sont la poursuite des autorisations de programmes en cours.

- Vidéo protection tranche 2 et amorce de la phase 3
- Revitalisation de la ZAE demi-lune
- Transfert des compétences eau et assainissement

Il est également considéré les projets suivants :

- Création d'une nouvelle crèche (à minima, maintien de la prévision budgétaire afin d'amorcer le projet pour lequel des prospections ont été réalisées en 2024)
- Pérennisation des projets culturels structurants et avancée des travaux avec le conservatoire du Vexin
- Promotion du tourisme (réflexion sur la modernisation du Point Information Touristique, et développement d'une signalétique d'intérêt local dans les villages)
- Continuité des investissements voiries
- Etude de la voie liaison sortie Transdev à la rue Montgolfier
- Continuité de la vente avec charges de l'extension de la ZAE
- Modalités de fonctionnement de la vidéoprotection (suivi, maintenance, extraction, amortissements, ...)
- Soutien à la remise en état du pont de la route de Fourges via fonds de concours
- Création de l'EPSMS remplaçant l'association de Gestion MARPA ainsi que la mutualisation de certains services
- Procédure du rachat du bâtiment MARPA à VOH



Pour le futur :

- 2026 :
 - o Voirie d'accès à la nouvelle Gendarmerie (1/3 Conseil départemental, 1/3 Commune de Magny, 1/3 CC Vexin Val de Seine)
 - o Réalisation de la voie liaison sortie Transdev à la rue Montgolfier
- 2026 à 2028 : viabilisation et réseaux pour le futur lycée (répartition à définir entre Etat, Région, collectivités locales...).

Il est également poursuivi :

- La sécurisation des dépenses en fonctionnement avec la prise en compte de la montée en charge de certains services et l'impact nécessaire sur la masse salariale (création/remplacement de poste/ PLF2025 avec hausse cotisation CNRACL)
- Les recherches de recettes de subvention
- L'augmentation de la mutualisation avec les communes membres

II/ LE CONTEXTE LOCAL

L'ensemble des montants exprimés pourront être modifiés en fonction de la réalisation du BP, des éléments nouveaux des financeurs et de l'avancement des projets

A/ Rappel historique et prévisions

En 2024, la CCVVS n'a pas pris de nouvelles compétences

En 2024, la DGF totale de la CC Vexin Val de Seine a atteint 583 156 €, avec 284 531 € au titre de la dotation d'intercommunalité et 298 625 € au titre de la dotation de compensation.

En 2025, vu les orientations du PLF, nous considérons une stabilité de la dotation d'intercommunalité soit 284 000 € et une baisse de 1.50% de la dotation de compensation comme en 2024, soit 294 000 €.

Au total, la DGF de la communauté de communes atteindrait 498 000 euros en 2025.

data.ofgl.fr							
Le portail des données financières et de gestion du secteur public local – 05 février 2025							
Exercice	Strate population	Nature juridique	Code Siren Collectivité	Nom Collectivité	Unité	Variable	Valeur
2024	02 - 15 000 - 24 999 habitants	COMMUNAUTE DE COMMUNES	249500513	CC VEXIN VAL DE SEINE (95)	Pourcentage	CIF	0,218 (0,214 en 2023)
2024	02 - 15 000 - 24 999 habitants	STRATE NATIONALE		CC A FPU	Pourcentage	CIF moyen	0,398 (0,398 en 2023)

B/ La réforme de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

L'article 52 du PLF 2021 proposait une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour remplacer, à produit fiscal constant, des valeurs locatives qui reposent toujours sur des loyers constatés en 1970. L'échéancier de cette révision court jusqu'en 2025 et les nouvelles valeurs locatives s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu l'avancée de ce dossier, il est peu probable que cette révision puisse s'appliquer d'ici 2028, à moins que le gouvernement ne remette une proposition au parlement au 3^e trimestre 2025.



ANALYSE

CHAINE DE L'EPARGNE					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	615	453	443	417	408
Charges de personnel et frais assimilés	349	380	548	576	617
Atténuations de produits	1 788	1 904	1 844	1 875	1 891
Autres charges de gestion courante	2 012	2 154	2 265	2 535	2 886
Charges d'intérêts	17	11	9	25	41
Charges exceptionnelles	0	3	0	0	0
Dotation aux provisions et dépréciations	0	0	0	0	3
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A)	4 781	4 905	5 109	5 428	5 843
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services et du domaine	27	0	0	33	2
Impôts locaux	4 243	4 233	4 041	4 131	4 320
Autres impôts et taxes	0	0	448	964	969
Dotation globale de fonctionnement	652	630	607	605	583
Dotations, subventions et participations (compte 74 hors DGF)	383	351	309	341	305
Autres produits de gestion courante	-3	7	31	54	28
Produits exceptionnels	13	21	11	10	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (B)	5 315	5 242	5 447	6 138	6 207
CAF BRUTE (1) = (B)-(A)	534	337	338	710	364
Taux d'épargne brute = CAF brute / B	10,05%	6,43%	6,21%	11,57%	5,86%
EPARGNE, INVESTISSEMENT ET ENDETTEMENT					
En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute (1)=(B)-(A)	534	337	338	710	364
Remboursement du capital de la dette (2)	83	83	84	101	126
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	451	254	254	609	238
EMPRUNTS NOUVEAUX (4)	0	0	0	700	183
Dépenses d'investissement hors remboursement dette (5)	1 279	1 220	712	1 561	3 089
Recettes d'investissement hors nouvel emprunt et 001 (6)	954	1 064	334	1 103	2 209
BESOIN DE FINANCEMENT (7)=(5)-(6)	325	156	378	458	880
Encours de dette au 31 décembre (8)	924	841	757	1 364	1 439
RATIO DE CAPACITE DE DESENETTEMENT (9)=(8) / (1)	1,73	2,50	2,24	1,92	3,95

Encours de la dette = capital restant dû

Pour rappel :

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'Auto-Financement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

Le Taux d'épargne brute est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

Le Ratio de capacité de désendettement est égal à l'encours de dette au 31 décembre / épargne brute.

Ce ratio répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Un ratio qui augmente est donc un indicateur qui se dégrade.

Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette.

Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.

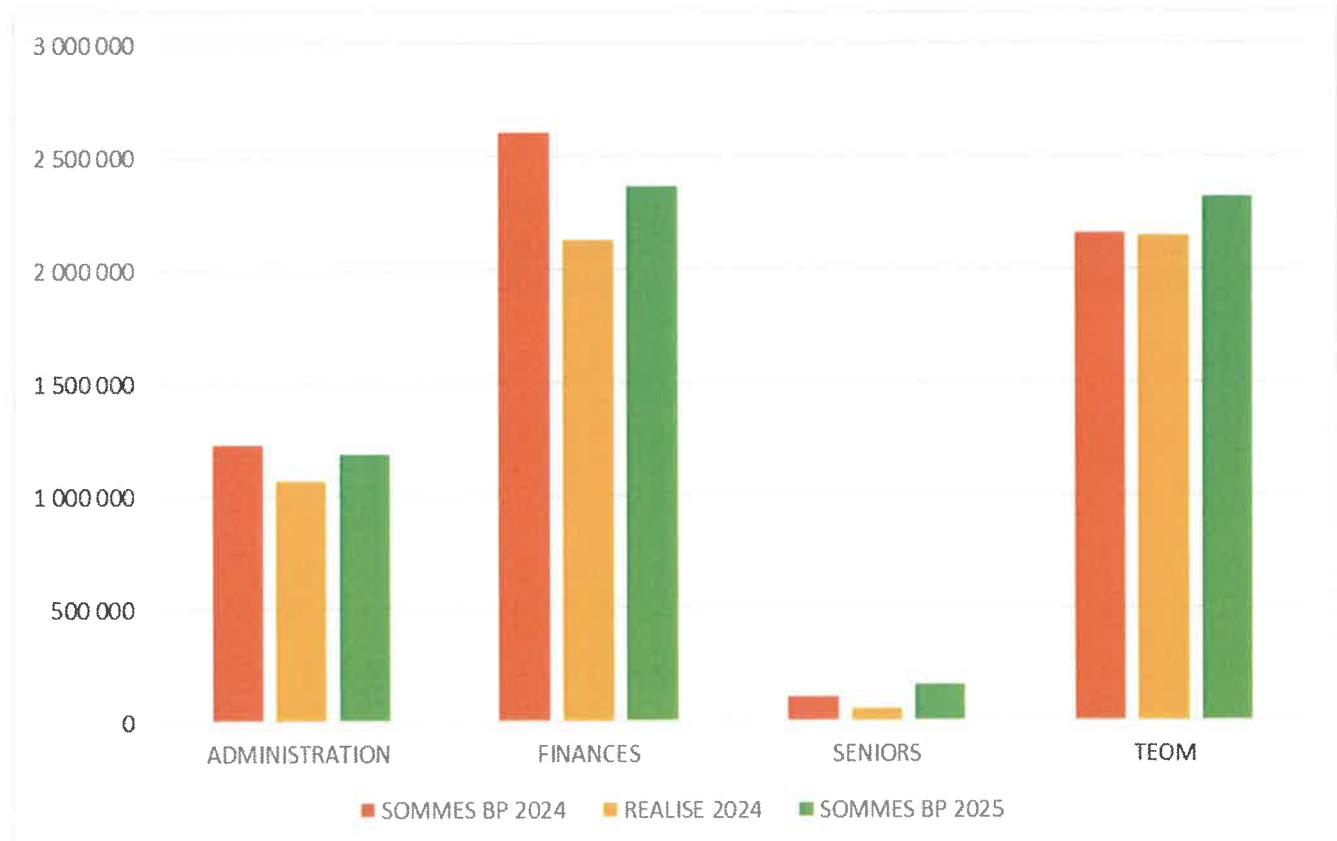
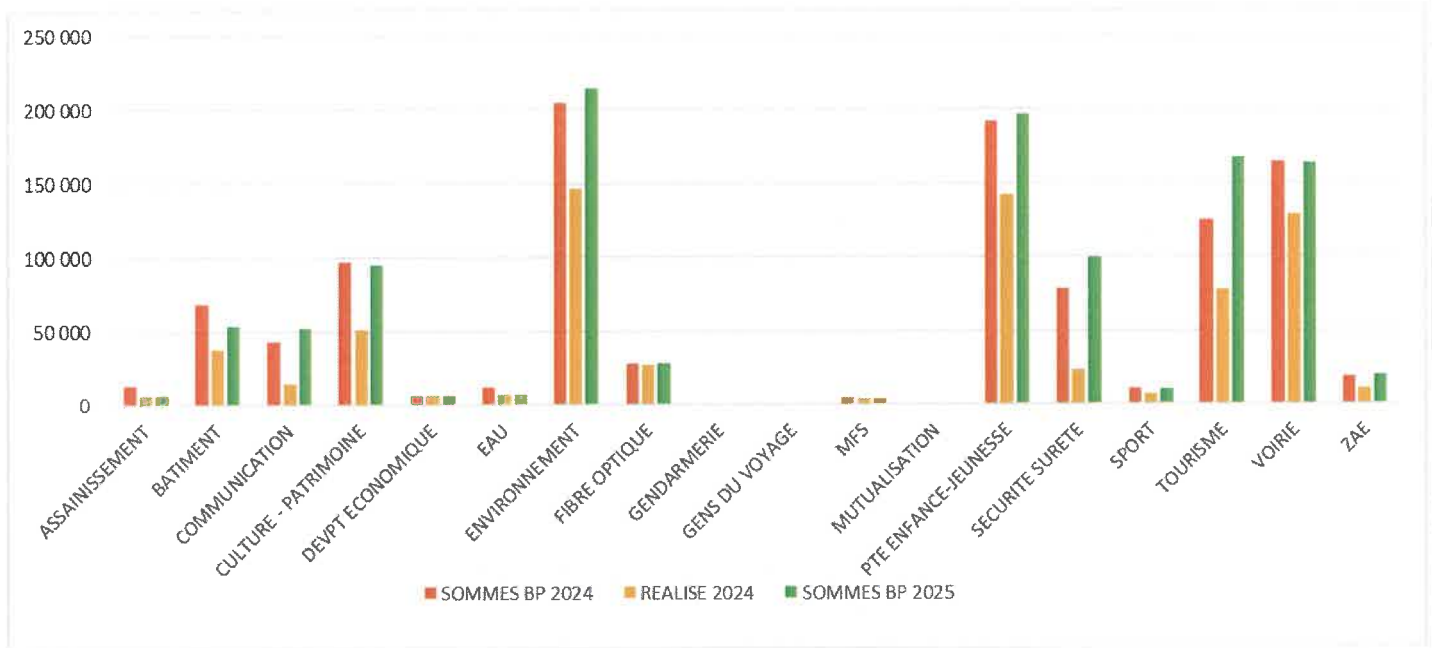
BUDGET PRINCIPAL – CCVVS SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Evolution du réalisé 2023/2024
DEPENSES	5 662 341,31 €	6 092 330,22 €	7 111 083,00 €	8%
011 - Charges à caractère général	416 118,84 €	407 281,77 €	711 760,00 €	-2%
012 - Charges de personnel	575 523,04 €	616 664,98 €	700 000,00 €	7%
014 - Atténuation de produits	1 874 965,06 €	1 890 033,35 €	1 964 743,00 €	1%
023 - Virement de la section de Fonctionnement	- €	- €	18 260,00 €	0%
042 - Opérations d'ordres entre sections	235 834,58 €	249 710,64 €	465 970,00 €	6%
65 - Charges de gestion courante	2 534 831,88 €	2 884 876,87 €	3 201 500,00 €	14%
66 - Charges financières	25 067,91 €	40 362,61 €	47 350,00 €	61%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €	3 400,00 €	1 500,00 €	0%



COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine

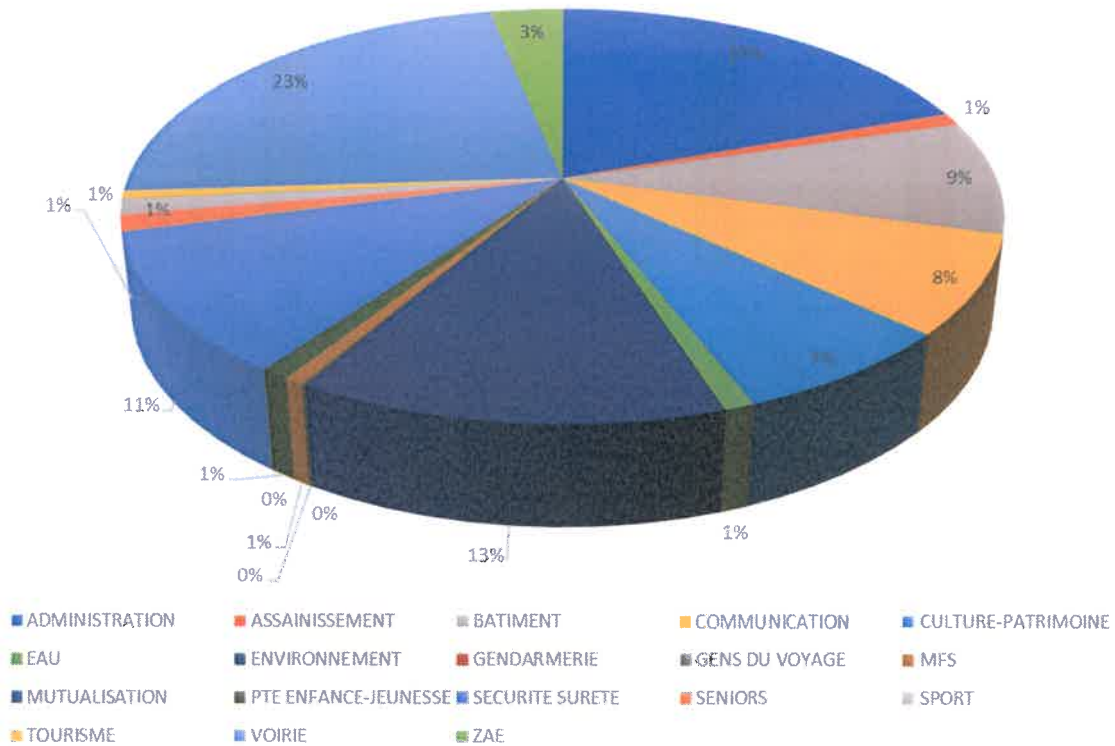
Vue globale des dépenses de fonctionnement 2024-2025 (prévision)





Répartition en % des compétences.

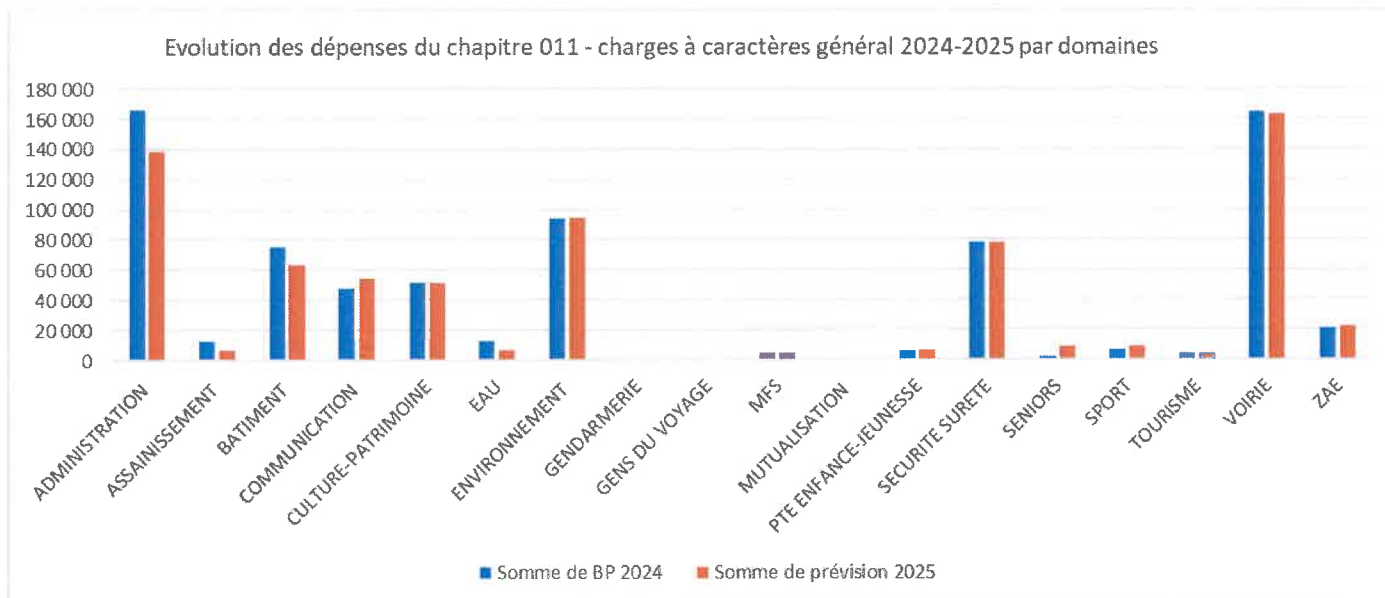
Somme de prévision 2025



La prévision des dépenses est estimée à 7 150 000.00€ pour 2025 (hors virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).
Ce montant pourra varier d'ici la présentation du budget primitif 2025.



Evolution des dépenses du chapitre 011 - charges à caractères général 2024-2025 (prévision) par domaines

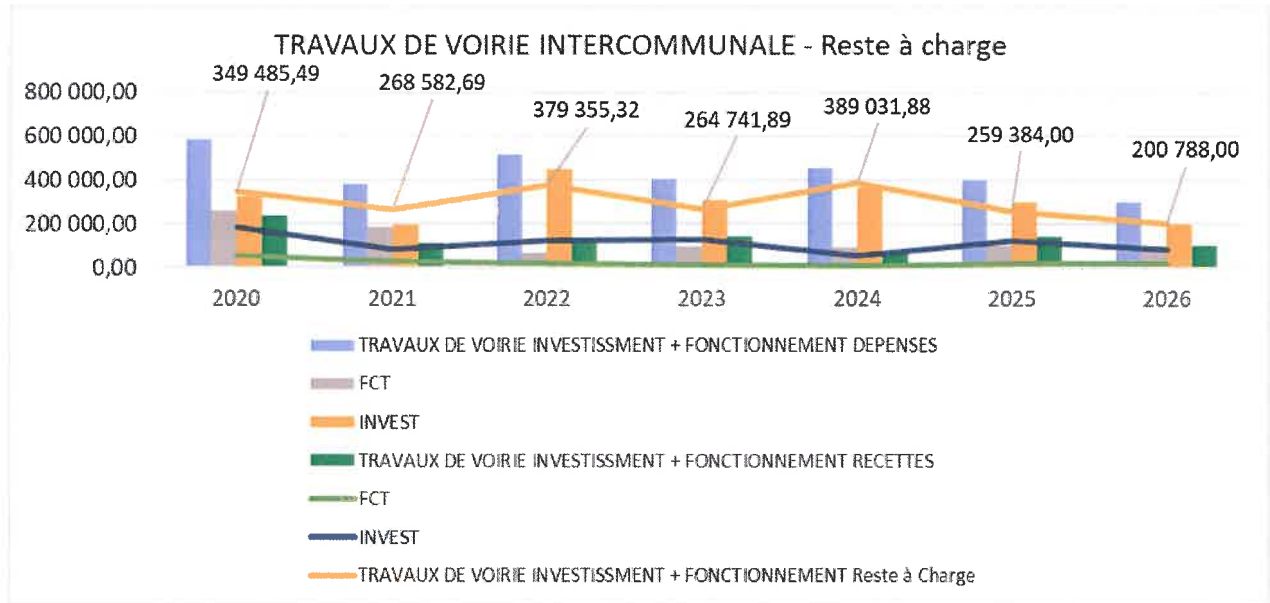


Principales évolutions des postes de dépenses au chapitre 011

- Diminution du coût lié aux manifestations ;
- Edition spéciale en diminution du fait de la réalisation en interne des affiches, de la newsletter, d'où l'augmentation des coûts liés à la location des photocopieurs ;
- Diminution des dépenses liées aux dépôts sauvages du fait de l'augmentation des traitements en interne ;
- Centralisation des budgets événementiels sur la compétence COMMUNICATION afin d'optimiser les dépenses (prestation externe si besoin, alimentaire, petit matériel, communication...). A noter, une estimation de 15 000 € pour l'organisation de la fête de l'intercommunalité (hors animation spécifique).
- Plan pluriannuel voirie (pour un même montant de dépenses, nécessite + 37 500€ du fait de la réduction de l'aide du conseil départemental). Le besoin voirie investissement demandé en 2025 est 400k€ TTC, au lieu de 300k€ TTC ; pour dégager 100k€ + 37,5 k€, des arbitrages seront à débattre.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine





Charges de personnel

Traitement indiciaire par catégorie de base	2024	2025
Catégorie A	180 385.62€	182 359.68€
Catégorie B	22 253.54€	30 162.84€
Catégorie C	113 322.57€	162 097.56€

RIFSEEP (IFSE + CIA) par catégorie :
Référence délibération n° 2020-47

TABLEAU RECAPITULATIF DES MONTANTS DU RIFSEEP, applicables par cadre d'emplois

Filière	Corps d'équivalence de l'État	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP au corps de l'État	Groupes	IFSE - sans logement		CIA Montant maximal brut annuel
Attachés territoriaux	Attachés d'administration de l'État	Arrêté du 3 juin 2015	Groupe 1	36 210 €	3 018 €	6 390 €
			Groupe 2	32 130 €	2 678 €	5 670 €
			Groupe 3	25 500 €	2 125 €	4 500 €
			Groupe 4	20 400 €	1 700 €	3 600 €
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'État	Arrêté du 19 mars 2015	Groupe 1	17 480 €	1 457 €	2 380 €
			Groupe 2	16 015 €	1 335 €	2 185 €
			Groupe 3	14 650 €	1 221 €	1 995 €
Adjoint Administratifs territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'État	Arrêté du 20 mai 2014	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €

TECHNIQUE						
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts / Ingénieurs des TPE	Arrêté du 26 décembre 2017	Groupe 1	36 210,00 €	3 017,50 €	6 390,00 €
			Groupe 2	32 130,00 €	2 677,50 €	5 670,00 €
			Groupe 3	25 500,00 €	2 125,00 €	4 500,00 €
Techniciens territoriaux	Techniciens supérieurs du développement durable	Arrêté du 7 novembre 2017	Groupe 1	17 480,00 €	1 456,67 €	2 380,00 €
			Groupe 2	16 015,00 €	1 334,58 €	2 185,00 €
			Groupe 3	14 650,00 €	1 220,83 €	1 995,00 €
Agent de maîtrise	Adjoints techniques des administrations de l'État	Arrêté du 28 avril 2015	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
Adjoints techniques territoriaux			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €

SOCIALE						
Éducateurs territoriaux de jeunes enfants	Éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles	Arrêté du 28 avril 2015	Groupe 1	14 000,00 €	1 166,67 €	1 680,00 €
			Groupe 2	13 500,00 €	1 125,00 €	1 620,00 €
			Groupe 3	13 000,00 €	1 083,33 €	1 560,00 €

Les sommes en vert indiquent les groupes sur lesquels sont basés les CIA.

Traitement indiciaire par catégorie	2024	2025
Catégorie A - IFSE	41 960.88€	36 924.96€
Catégorie B - IFSE	4 758.00€	6 402.00€
Catégorie C - IFSE	34 146.96€	40 638.96€
Catégorie A-B-C - CIA	20 200.00€	26 200.00€

* Le montant de cette prime repose sur l'évaluation de fin d'année ainsi que l'assiduité.

Nouvelle Bonification Indiciaire :

Les agents de la CCVVS ne bénéficient pas de NBI.

Heures supplémentaires 2025 :

Les heures supplémentaires des agents de la CCVVS ne sont pas rémunérées, elles sont récupérées pour les agents de catégorie B et C. Même orientation pour 2025.

Temps de travail :

Le conseil communautaire a décidé d'adopter le temps de travail de 1607 heures pour les agents de la collectivité selon la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Annexe délibération 2021-118

2025 :

- Augmentation de 4 pt des cotisations patronales de la CNRACL :

Cette augmentation représente une hausse de 2 596€ pour l'année.

- Obligation de verser le minimum légal pour la protection sociale maintien de salaire aux agents qui adhère à un contrat (7€/mois/agent) :

Cela représente un montant de 1 200€ annuel.

- Avancement d'échelons et de grades :

Cela représente un montant de 3 857€ annuel.

Tableau des effectifs au 1er Janvier 2025

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	POSTE POURVUS	POSTE NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché (temps complet)	A	6	35h	4	2
Rédacteur (temps complet)	B	3	35h	1	2
Rédacteur (temps non complet)	B	1	7h	1	
Adjoint administratif (temps complet)	C	6	35h	4	2 (instructeur)
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien (tout grade confondu)	B	1	35h		1
Agent de maîtrise	C	1	35h	1	
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Éducateur jeune enfant	A	1	35h	1	

- Au regard de l'accroissement de la charge de travail, il est prévu deux recrutements supplémentaires soit un montant annuel de 82 k€. Ces deux recrutements équivalent à +0.50 en remplacement du chargé de mission (co-financé à 50% en 2024 par CCVC), et un agent des actions liées à la sécurité (environnement, vidéoprotection...). A ces 2 recrutements immédiats, il est prévu une troisième personne au vu de la création de l'EPSMS (4^{ème} trimestre 2025).
- Pour 2026, la projection serait donc de 740 k€.

TABLEAU DES EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN SUR L'ANNEE 2025

Filière	Nbre agents + catégorie	Administration générale, finances, juridique, marchés publics, RH, communication	Tourisme	Urbanisme	Petite enfance	Technique	Apprentis, Stagiaires
Administration	12 dont : 4 : A 2 : B 4 : C	3.5 ETP 1ETP 4 ETP	0.2 ETP		0.5 ETP		
Sociale	1 : A				1 ETP		
Technique	1 : C					1 ETP	

Il est rappelé que :

- L'État participe à hauteur de 45 000 €/an au financement des charges de personnel dédiées aux Maisons France Services (contre 40 000 € en 2024)

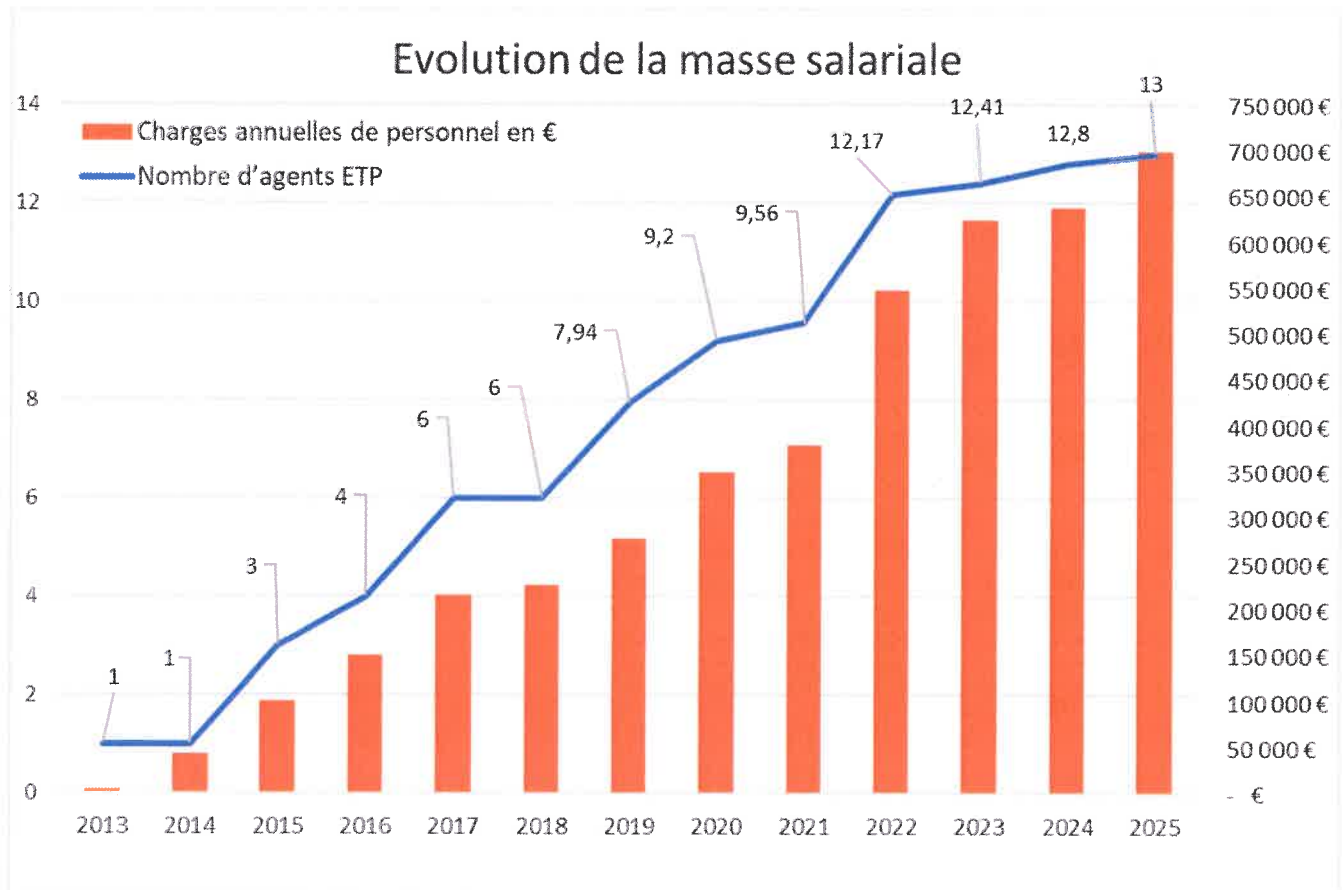


Tableau AEFf prévisionnel

	2024	Prévisionnel 2025
Coût salarial brut + primes	417 027,57 €	480 000,00 €
Cotisations sociales	166 695,56 €	215 000,00 €
Autres charges (mutuelle et maintien salaire)	4 032,00 €	5 000,00 €
	170 727,56 €	220 000,00 €
Coût salarial TOTAL	587 755,13 €	700 000,00 €
Coût par habitant	35,00 €	42,00 €

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		CC	Région	National
Total des charges de fonctionnement = B	3 773 425	223	328	411
dont : Charges de fonctionnement CAF	3 537 590	209	311	374
dont : Charges de personnel (montant net)	561 571	33	88	156

Charges de personnel même strate - Source DGFIP 2023

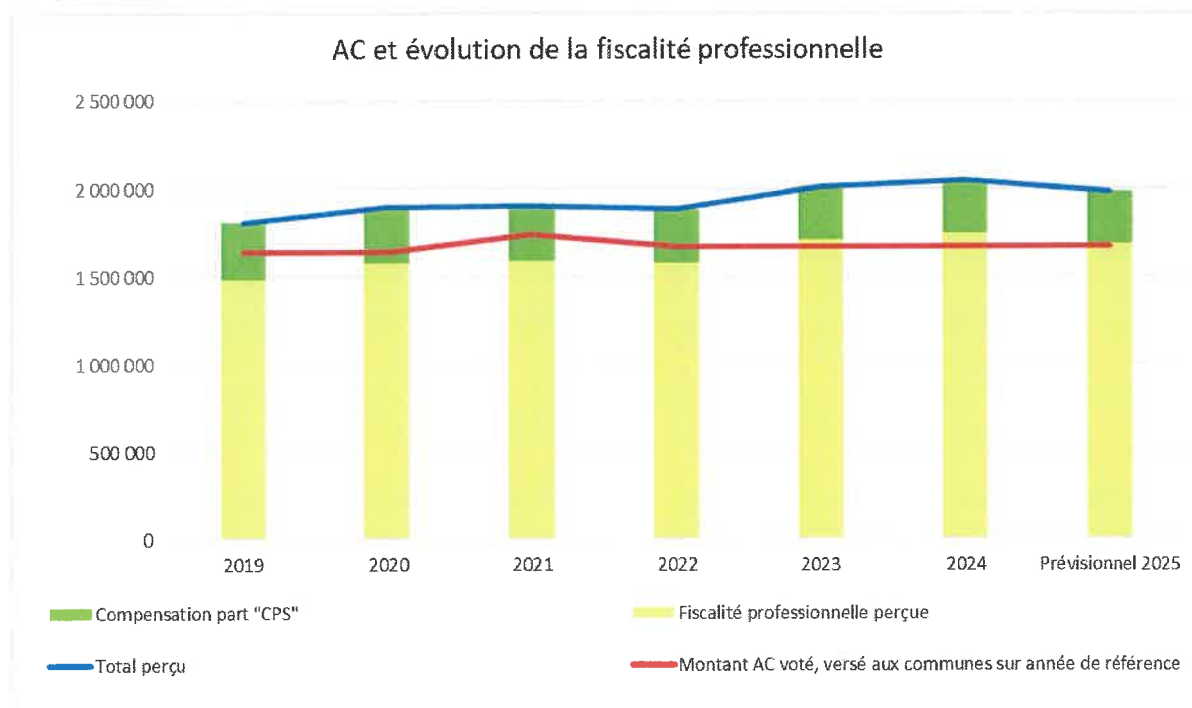
Les atténuations de produits :

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

En 2025, il est prévu un maintien du montant du FPIC à hauteur de 2022. Cette évolution du FPIC à la hausse ou à la baisse reste incertaine.

	Répartition retenue						Répartition de Droit Commun
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025p
EPCI	-106 591	-102 526	-114 580	-111 845	-106 697	-109 678	-111 845
COMMUNES	-467 936	-427 468	-405 856	-407 431	-392 019	-393 594	-407 431
TOTAL	-574 527	-529 994	-520 436	-519 276	-498 716	-503 272	-519 276

Les attributions de compensation



Référence

Année		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
Fiscalité professionnelle perçue	A	1 483 606 €	1 577 226 €	1 590 134 €	1 577 653 €	1 706 238 €	1 743 844 €	1 685 373 €
Compensation part "CPS"	B	324 479 €	318 457 €	312 273 €	305 423 €	303 495 €	298 625 €	294 000 €
Total perçu	C = A + B	1 808 085 €	1 895 683 €	1 902 407 €	1 883 076 €	2 009 733 €	2 042 469 €	1 979 373 €
Montant AC voté, versé aux communes sur année de référence		1 637 300 €	1 637 300 €	1 737 985 €	1 668 434 €	1 668 434 €	1 668 434 €	1 668 434 €
Ecart entre perçu et reversé		170 785 €	258 383 €	164 422 €	214 642 €	341 299 €	374 035 €	310 939 €

Charges financières

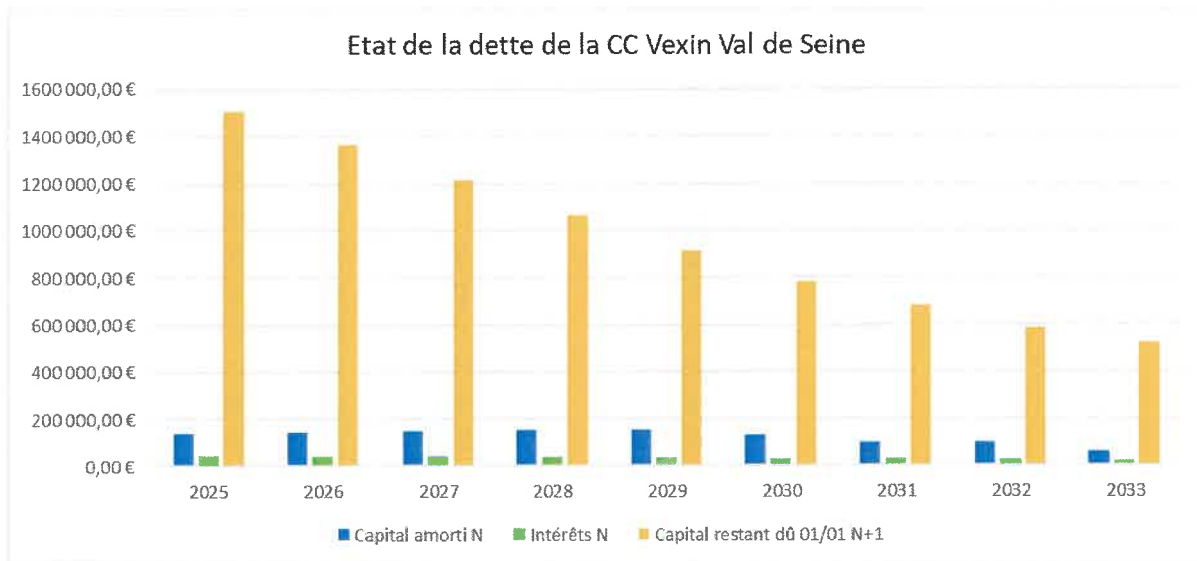
La communauté de communes a contracté à ce jour huit emprunts dont sept sur le budget principal :

1. 2016 : Acquisition du siège de l'intercommunalité (fin le 05/01/2030)
2. 2017 : construction d'un gymnase intercommunal (fin le 27/02/2032)
3. 2019 : programme de voirie 2019 (fin le 25/01/2029)
4. 2023 : déploiement de la vidéoprotection-infrastructure (fin le 01/06/2042)
5. 2023 : déploiement de la vidéoprotection - matériel (fin le 01/06/2030)
6. 2024 : extension du siège (fin le 01/03/2039)
7. 2025 : revitalisation de la ZAE (fin le 15/01/2040)

Le montant des intérêts à rembourser augmentera en 2025, en raison du déblocage du prêt n°7 (renégocié fin 2024).

Concernant les prêts en cours le montant des intérêts est de 45 155,37 €.

Compte-tenu du rapport du comptable et de l'instruction budgétaire, la communauté de communes doit prévoir dans son budget l'intégration des ICNE « Intérêts Coraus Non Echus ».



Les emprunts N°4 - 6 - 7 se poursuivent au-delà de 2033.

	Capital	Intérêt	Capital restant
N°1 - Siège			
2025	26 078,77 €	2 550,50 €	130 393,84 €
2026	26 078,77 €	2 125,42 €	104 315,07 €
2027	26 078,77 €	1 700,34 €	78 236,30 €
2028	26 078,77 €	1 275,25 €	52 157,53 €
2029	26 078,77 €	850,17 €	26 078,76 €
2030	26 078,76 €	425,08 €	0,00 €
N°2 - Gymnase			
2025	39 580,58 €	4 066,22 €	291 006,25 €
2026	40 067,42 €	3 579,38 €	250 938,83 €
2027	40 560,25 €	3 086,55 €	210 378,58 €
2028	41 059,14 €	2 587,66 €	169 319,44 €
2029	41 564,17 €	2 082,63 €	127 755,27 €
2030	42 075,41 €	1 571,39 €	85 679,86 €
2031	42 592,94 €	1 053,86 €	43 086,92 €
2032	43 086,92 €	529,97 €	0,00 €
N°3 - Voiries			
2025	19 943,53 €	339,04 €	79 774,08 €
2026	19 943,53 €	271,23 €	59 830,55 €
2027	19 943,53 €	203,42 €	39 887,02 €
2028	19 943,53 €	135,62 €	19 943,49 €
2029	19 943,49 €	67,81 €	0,00 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
vexin val de seine

N°4 et N°5 - Vidéoprotection			
2025	35 436,79 €	25 422,73 €	622 952,63 €
2026	36 862,94 €	23 996,58 €	586 451,51 €
2027	38 346,49 €	22 513,03 €	548 481,42 €
2028	39 889,78 €	20 969,74 €	508 983,19 €
2029	41 495,20 €	19 364,32 €	467 895,31 €
2030	35 675,01 €	17 730,61 €	432 571,89 €
2031	29 481,49 €	16 470,23 €	399 692,03 €
2032	30 681,59 €	15 270,13 €	369 314,97 €
2033	31 930,55 €	14 021,17 €	337 701,34 €
2034	33 230,35 €	12 721,37 €	304 800,82 €
2035	34 583,07 €	11 368,65 €	270 561,01 €
2036	35 991,84 €	9 960,88 €	234 927,39 €
2037	37 455,91 €	8 495,81 €	197 843,25 €
2038	38 980,63 €	6 971,09 €	159 249,52 €
2039	40 567,43 €	5 384,29 €	119 084,75 €
2040	42 218,80 €	3 732,92 €	77 284,99 €
2041	43 937,41 €	2 014,31 €	33 783,68 €
2042	22 934,43 €	341,43 €	0,00 €
N°6 - Extension du siège			
2025	9 283,45 €	7 155,27 €	167 000,63 €
2026	9 673,79 €	6 764,93 €	157 326,84 €
2027	10 080,55 €	6 358,17 €	147 246,29 €
2028	10 504,40 €	5 934,32 €	136 741,89 €
2029	10 946,08 €	5 492,64 €	125 795,81 €
2030	11 406,33 €	5 032,39 €	114 389,48 €
2031	11 885,95 €	4 552,77 €	102 503,53 €
2032	12 385,71 €	4 053,01 €	90 117,82 €
2033	12 906,49 €	3 532,23 €	77 211,33 €
2034	13 449,18 €	2 989,54 €	63 762,15 €
2035	14 014,68 €	2 424,04 €	49 747,47 €
2036	14 603,95 €	1 834,77 €	35 143,52 €
2037	15 218,01 €	1 220,71 €	19 925,51 €
2038	15 857,88 €	580,84 €	4 067,63 €
2039	4 067,63 €	42,10 €	0,00 €
N°7 - Revitalisation ZAE			
2025	8 810,58 €	5 621,61 €	217 189,42 €
2026	12 096,71 €	7 146,21 €	205 092,71 €
2027	12 508,31 €	6 734,61 €	192 584,40 €
2028	12 933,91 €	6 309,01 €	179 650,49 €
2029	13 374,01 €	5 868,91 €	166 276,48 €
2030	13 829,07 €	5 413,85 €	152 447,41 €
2031	14 299,61 €	4 953,31 €	138 147,80 €
2032	14 786,16 €	4 456,76 €	123 361,64 €
2033	15 289,27 €	3 953,65 €	108 072,37 €
2034	15 809,50 €	3 433,42 €	92 262,87 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
vexin val de seine

2035	16 347,43 €	2 895,49 €	75 915,44 €
2036	16 903,66 €	2 339,26 €	59 011,78 €
2037	17 478,83 €	1 764,09 €	41 532,95 €
2038	18 073,55 €	1 169,37 €	23 459,40 €
2039	18 688,52 €	554,40 €	4 770,88 €
2040	4 770,88 €	40,08 €	0,00 €

Contributions

- ✓ Pour le secteur petite enfance & jeunesse, les opérations et services seront maintenus :
 - La crèche « Graine d'éveil », poursuite de la concession de service public avec la Maison Bleue et relance d'une nouvelle concession ;
 - CLSH « les Filous », participation à hauteur de 55 440 € (concession de service de public jusqu'en 2028) ;
 - Quatre Lieux d'Accueil Enfants Parents : convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits curieux de Saint Clair » pour un montant estimatif de 30 893.44€
 - Le Relais Petite Enfance : ajout d'un cinquième lieu d'accueil à Saint Clair sur Epte ;
 - Financement partiel du BAFA, un budget sera prévu pour une douzaine de bénéficiaires
 - Ludothèque : poursuite de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Petit Renard joue et crée » pour un montant de 4 500.00€ jusqu'à fin août. La poursuite de la convention est à l'étude à compter de septembre et sera prévue au budget.

- ✓ Pour le secteur du sport, poursuite de la participation aux entrées de la piscine AQUAVEXIN à Trie Château, pour un budget estimatif de 5 000.00€.

- ✓ MARPA : Chaque année depuis 2018, la CCVVS provisionne une somme correspondant aux loyers non versés à Val d'Oise Habitat (VOH) à la suite des malfaçons constatées sur le bâtiment lors de sa réception et au-delà. Suite au taux de remplissage de la MARPA et de la création de l'EPSMS, il est prévu au titre du fonctionnement de la MARPA 50 000€ et 100 000€ au titre de la dotation initiale création EPSMS.

- ✓ Pour le tourisme, le financement de « La Gabelle », point d'informations touristiques en collaboration avec l'EPCC du Château de La Roche Guyon, la participation au fonctionnement du Bac de Vétheuil, soit 23 000 € (EPCC+BAC).



✓ D'autres contributions ont été estimées, comme la participation au PNR qui augmente de 0,5 €/habitant (8 500.00 € en plus), le reste à charge du fonctionnement du pôle urbanisme (années 2024 entre 153 000.00€ à 157 000.00€), l'adhésion au CEEVO...

✓ La Communauté de communes prévoit un programme d'aide aux associations équivalent à 2024 avec la possibilité de conventionner.

✓ La participation au SMIRTOM augmentera en 2025 du fait :

- De la hausse prévisionnelle du prix par habitant. Selon les dernières données, le SMIRTOM prévoit de passer de 123 € à 133 € / habitant (+4,68%) soit un peu plus de 2 310 000 € au lieu de 2 161 000 € en 2024. L'évolution résultant de :

- o Hausse de la TGAP, notamment sur les encombrants (+7%)
- o Le traitement des bio déchets
- o Augmentation des volumes dans les déchetteries des encombrants et le surcoût des déchetteries extérieures.

✓ Pour l'environnement et plus précisément pour les compétences GEMAPI et ruissellement, les contributions concernent les participations aux syndicats.

	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
GEMAPI	94 296.92 €	77 411.89 €	73 829.30 €	83 322.00 €	85 000.00€
Ruissellement*	21 200.50 €	44 091.24 €	37 985.70 €	32 567.00 €	32 800.00€

✓ La CCVVS doit également une participation annuelle de fonctionnement de 28 k€ au SMOVON pour la Fibre Optique et une participation ponctuelle liée à la vidéoprotection de 22k€ pour la phase 1.

Transfert entre sections : les Annuités d'amortissements

Il est rappelé que la communauté de Communes a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette nouvelle norme s'accompagne d'une évolution majeure concernant les règles d'amortissement.

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation linéaire au prorata temporis.

Il est proposé d'alimenter les dotations aux amortissements de 410 483.92 € pour 2025.



B/ Recettes

Section Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Evolution du réalisé 2023/2024
RECETTES	7 075 130,03 €	7 315 225,95 €	6 757 883,60 €	3%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	905 182,44 €	1 076 788,72 €	403 166,00 €	19%
013 - Atténuation de charges	13 951,75 €	7 151,13 €	5 373,46 €	-49%
042 - Opérations d'ordres entre sections	16 520,00 €	24 132,62 €	93 120,00 €	46%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 913,05 €	1 699,81 €	2 306,00 €	-95%
73 - Impôts et taxes	5 095 511,17 €	5 289 513,99 €	5 381 273,00 €	4%
74 - Dotations, subventions et participations	946 381,32 €	887 778,76 €	832 734,00 €	-6%
75 - Autres produits de gestion courante	54 225,61 €	28 160,92 €	39 911,14 €	-48%
77 - Produits exceptionnels	10 444,69 €	- €	- €	-100%

Fiscalité

Comme mentionné dans la loi de finances 2025, les valeurs locatives seront revalorisées à hauteur de 1.67 %. Pour le budget, il sera donc considéré 1.67 %.

Pour 2025, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.96 %
- TH sur résidences secondaires et inoccupées : 1.78%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6.71 %

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS DU GFP

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la CC	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	2,07 %	3,60 %	6,13 %	6,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	2,30 %	2,67 %	3,30 %	3,62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	7,78 %	6,13 %	6,35 %	6,02 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	21,70 %	21,71 %	30,76 %	38,62 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) + GEMAPI				
-> au titre de la FPU	22,64 %	25,00 %	23,80 %	25,83 %
-> au titre de la fiscalité additionnelle	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre d'une FPZ	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre d'une FP des éoliennes	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8,65 %	6,19 %	10,26 %	11,71 %

Taux même strate - Source DGFIP 2023

IV- LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX DU GFP

Produits des impôts locaux	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la CC	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH résidences secondaires + TH logements vacants + GEMAPI)	65 033	6	4	8	22
-> dont produits GEMAPI (TH + THLV)	12 221	1	1	0	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB + GEMAPI)	656 026	33	36	39	40
-> dont produits GEMAPI (FB)	76 343	6	7	6	4
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB + GEMAPI)	66 386	4	2	2	6
-> dont produits GEMAPI (FNB)	6 201	1	0	0	1
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	21 164	1	1	2	2
Cotisation foncière des entreprises	657 326	36	61	78	80
-> dont au titre de la FPU	657 326	36	61	78	80
-> dont GEMAPI (CFE - FPU)	12 323	1	1	1	1
-> dont au titre de la fiscalité additionnelle	0	0	0	0	0
-> dont GEMAPI (CFE - FA)	0	0	0	0	0
-> dont au titre d'une FPZ	0	0	0	0	0
-> dont GEMAPI (CFE - FPZ)	0	0	0	0	0
-> dont au titre d'une FP des éoliennes	0	0	0	0	0
-> dont GEMAPI (CFE - FPE)	0	0	0	0	0
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/TIEOM)	2 072 000	123	128	131	89

Produits même strate - Source DGFIP 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
vexin val de seine

En considérant la revalorisation de la base locative de 1.67% pour les produits prévisionnels sont :

Produits des impôts locaux	2021		2022		2023		2024		2025	
	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits Prévisionnels en €
TF sur les propriétés bâties	1,46%	318 952,00	1,96%	442 882,00	1,96%	476 256,00	1,96%	502 739,00	1,96%	511 000,00
TH sur les locaux vacants	-	58 113,00	-	58 474,00	1,78%	72 853,00	1,78%	70 043,00	1,78%	71 200,00
TF sur les propriétés non bâties	6,21%	50 537,00	6,71%	56 297,00	6,71%	60 415,00	6,71%	62 638,00	6,71%	63 600,00
GEMAPI	-	100 000,00	-	110 235,00	-	111 991,00	-	111 953,00	-	114 000,00
TEOM	-	1 667 073,00	-	1 722 576,00	-	2 079 367,00	-	2 186 282,00	-	2 320 000,00
Fraction TVA (Compensation TH)	-	405 856,00	-	448 145,00	-	454 123,00	-	458 089,00	-	420 000,00

Autres taxes :

Produits des impôts locaux	2021		2022		2023		2024		2025	
	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits Prévisionnels en €
Taxe de séjour	-	41 998,00	-	57 647,00	-	74 065,00	-	56 618,00	-	60 000,00
Taxes additionnelles à la taxe de séjour	-	0,00	-	14 480,00	-	18 564,00	-	82 467,00	-	135 000,00

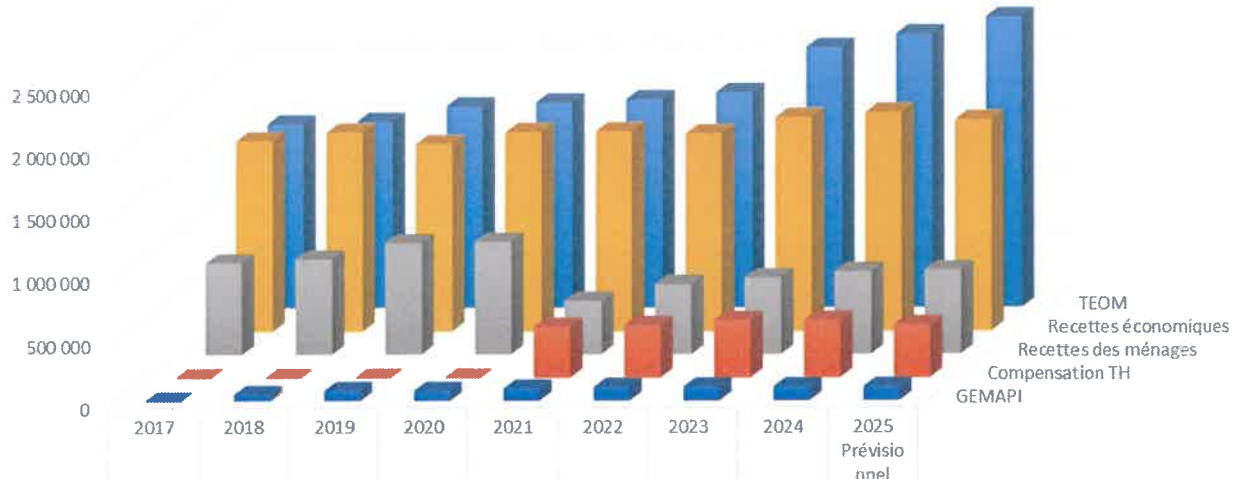
Pour la CFE et la CVAE, vu le contexte économique (crise du bâtiment...), il est proposé de retenir la moyenne des produits réels 2022/2024.

	CET en €						Evolution 2020/2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025	€	%
CFE	592 066	594 343	614 333	645 151	668 939	642 000	76 873	12,98%
TASCOM	140 569	125 805	130 498	140 577	146 473	146 473	5 904	4,20%
CVAE	476 654	498 201	447 118	510 309	509 078	479 000	32 424	6,80%
IFER	348 959	352 312	364 765	389 011	396 363	396 000	47 404	13,58%
TAFNB	18 978	19 473	19 801	23 856	22 991	21 900	4 013	21,15%
TOTAL CET CCVVS	1 577 226	1 590 134	1 576 515	1 708 904	1 745 868	1 685 373	168 642	10,69%



Répartition des ressources fiscales de 2020 à 2025

Evolution recettes fiscales



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prévisionnel
■ GEMAPI	0	50 000	80 000	80 000	97 902	109 902	111 902	111 902	112 000
■ Compensation TH	0	0	0	0	407 050	418 820	458 224	458 089	420 000
■ Recettes des ménages	728 695	757 658	887 147	896 356	426 120	558 356	608 979	657 413	668 800
■ Recettes économiques	1 518 631	1 586 739	1 492 971	1 588 572	1 595 573	1 576 515	1 706 238	1 744 403	1 685 373
■ TEOM	1 467 226	1 486 396	1 609 313	1 638 761	1 663 832	1 718 571	2 076 923	2 183 984	2 320 000

Concernant la TEOM (taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères), le produit 2025 est estimé à 2 320 000 €.

Les dotations :

La dotation globale de fonctionnement est composée de :

- La dotation d'intercommunalité ;
- La dotation de compensation.



EVOLUTION DOTATION D'INTERCOMMUNALITE



En 2025, la dotation d'intercommunalité est estimée à 284 000.00 €, et la dotation de compensation à 294 000.00 €.

Au total, la DGF de la communauté de communes atteindrait 578 000.00 euros.

Les autres recettes :

Pour les recettes versées par la CAF et générées par le fonctionnement de nos structures & actions sur l'enfance et la petite enfance, 95 500.00 € seront inscrits au budget primitif 2025.

Cela sera affiné en fonction des notifications à venir d'ici le vote du budget.

L'amortissement des subventions est estimé à 119 770.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant du capital restant à rembourser est de 1 647 450,55 €, cette dette représente 96.91€ par habitant.

A/ Dépenses et Recettes

Dépenses prévisionnelles hors grands projets (liste non exhaustive)

Opérations	Dépenses Prévisionnelles 2025+ RAR 2024	Recettes Prévisionnelles 2025+ RAR 2024
BATIMENT (hors extension)	68 639,20 €	54 000,00 €
CULTURE	0,00 €	0,00 €
COMMUNICATION	1 000,00 €	1 600,00 €
ECONOMIE	0,00 €	0,00 €
ENVIRONNEMENT	64 838,00 €	19 165,29 €
FIBRE OPTIQUE	0,00 €	22 000,00 €
INFORMATIQUE	18 280,00 €	14 500,00 €
JEUNESSE	2 000,00 €	1 300,00 €
MAISON France SERVICE	600,00 €	1 000,00 €
PETITE ENFANCE	4 500,00 €	3 150,00 €
SENIORS	160 000,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	3 020,00 €	7 700,00 €
TOURISME	90 000,00 €	1 500,00 €
TECHNIQUE	0,00 €	600,00 €
URBANISME	0,00 €	500,00 €
VOIRIES	469 997,50 €	366 971,00 €
ZAE	0,00 €	7 870,00 €
TOTAL	882 874,70 €	501 856,29 €

Ces estimations pourront être revues à l'élaboration finale du budget.

LES GRANDS PROJETS 2023-2026

Les montants mentionnés correspondent à l'Autorisation de programme ; les crédits de paiement pourront faire l'objet de modifications dues au décalage des travaux et ou aux conditions des règles de financements de nos partenaires. Cela sera mentionné pour le BP.

Les grands projets prévisionnels pour la période 2023-2026 listés sont :

Autorisation de programme	Dépenses maximales (HT)	Recettes (HT) Hors auto-financement
Vidéo protection 2023/2026	3 164 140,19	2 517 361,84 €
2023 (Démarré réellement en 2023 / emprunts débloqués 609 000.00€ sur 19 ans et 91 000.00€ sur 7 ans)	1 126 276,19	580 609,90
2024	1 125 200,00	901 654,77
2025 - 2026	912 664,00	743 299,02
2027 Solde des subventions		291 798,15
Autorisation de programme	Dépenses maximales (HT)	Recettes (HT) Hors auto-financement
Extension du siège 2023/2025	549 085,00	372 981,27
2023 Non démarré.	188 776,88	186 490,63
2024 Démarrage/déblocage du prêt 183 000.00€ sur 15 ans	338 641,45	186 490,64
2025 Fin des travaux		

Autorisation de programme	Dépenses maximales (HT)	Recettes (HT) Hors auto-financement
Revitalisation ZAE (3 rues) 2023/2025	638 233,00 € (hors mandatement antérieur)	446 525,78 €
2023 Non démarré.	378 431,75	226 294,04
2024 Démarrage	101 598,92	96 463,62
Déblocage du prêt 226 000.00€ sur 15 ans	130 202,33	123 768,12
2025 Fin des travaux		

Autorisation de programme	Dépenses maximales (HT)	Recettes (HT) Hors auto-financement
Etude Transfert compétences eau & assainissement 2023/2025	200 000 €	160 000 €
2023 Non démarré	33 333,33	26 666,67
2024 Démarrage	100 000,00	80 000,00
2025 Poursuite de l'étude	66 666,67	53 333,33

- 2025-2026 : structure supplémentaire pour l'accueil petite enfance

Une estimation a été faite à hauteur de 1 850 000 €/TTC lors de l'étude des financements des grands projets et devra être affinée. Une AP n'a pas été créée pour le moment.

Afin de donner les moyens budgétaires de démarrage de ce projet à partir de 2025, les propositions 2024 sont reportées, une provision pour acquisition de terrain 150 000€ + étude préalable.

BUDGET ANNEXE – EXTENSION ZAE DE LA DEMI-LUNE

La CCVVS a acquis un terrain annexant la ZAE de la DEMI-LUNE pour une extension de cette dernière.

Afin d'identifier comptablement les opérations financières, il a été créé un budget annexe.

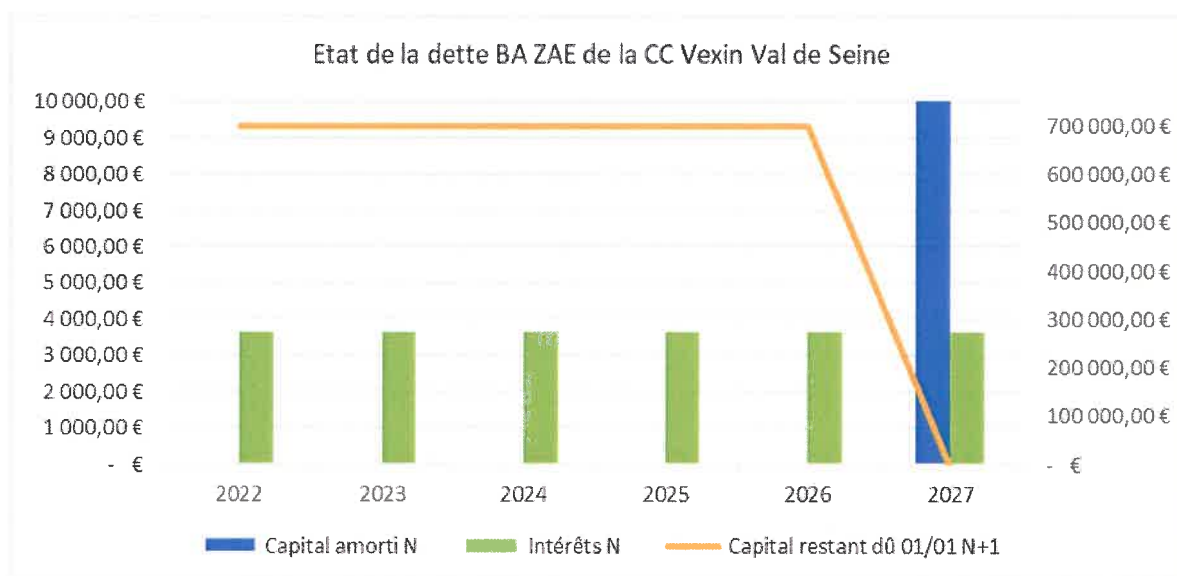
Pour rappel :

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence ou individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. Ces régies peuvent se traduire d'un point de vue budgétaire et comptable par un budget annexe, en fonction du mode de gouvernance choisi par la collectivité.

Les besoins de financement

Ci-dessous, les éléments connus à ce jour :

Emprunt Terrain ZAE	2023	2024	2025	2026	2027
1641 Capital					700 000,00
66111 intérêts dus	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00
66112 ICNE	-252,78	-252,78	-252,78	-252,78	-252,78
66112 ICNE	252,78	252,78	252,78	252,78	
66*	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 390,69



Année	Capital amorti N	Intérêts N	Capital restant dû 01/01 N+1
2023	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2024	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2025	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2026	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2027	700 000,00 €	3 640,00 €	- €

Étiquettes de lignes	Somme de BP 2024	Somme de Exécution 2024
DEPENSES	836 757,01	51 179,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	109,22	109,22
002 - Résultat de fonctionnement reporté	109,22	109,22
011 - Charges à caractère général	101 500,00	43 537,00
6015 - Achats stockés - Terrains à aménager	0,00	
6045 - Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	101 000,00	43 025,00
605 - Achat de matériel, équipements et travaux	0,00	
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00	
627 - services bancaires et assimilés	0,00	
63512 - Taxes foncières	500,00	512,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	727 362,23	0,00
7133 - Variation en cours de production	727 362,23	0,00
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionner	3 892,78	3 892,78
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	3 892,78	3 892,78
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	
65822 - Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0,00	
66 - Charges financières	3 892,78	3 640,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	3 640,00	3 640,00
66112 - ICNE	252,78	0,00
66112 - ICNE	0,00	
RECETTES	836 757,01	50 826,56
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	832 755,01	46 917,78
7133 - Variation en cours de production	832 755,01	46 917,78
71355 - Variations des stocks de terrains aménagés	0,00	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionner	3 892,78	3 892,78
796 - Transferts de charges financières	3 892,78	3 892,78
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	0,00	
75 - Autres produits de gestion courante	109,22	16,00
757361 - Collectivité de rattachement	109,22	0,00
75738 - Subventions autres	0,00	
75888 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	16,00
Total général	1 673 514,02	102 005,56

Étiquettes de lignes	Somme de BP 2024	Somme de Exécution 2024
DEPENSES	832 755,01	46 917,78
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	832 755,01	46 917,78
3351 - Terrains	700 000,00	0,00
3354 - Etudes et prestations de services	109 937,67	43 025,00
33581 - Frais accessoires	11 139,00	0,00
33586 - Frais financiers	11 678,34	3 892,78
3555 - Terrains aménagés	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	
1641 - Emprunts en euros	0,00	
RECETTES	832 755,01	44 277,77
001 - Solde d'exécution reporté	44 277,77	44 277,77
001 - Solde d'exécution reporté	44 277,77	44 277,77
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	727 362,23	0,00
3351 - Terrains	700 000,00	0,00
3354 - Etudes et prestations de services	8 937,67	0,00
33581 - Frais accessoires	10 639,00	0,00
33586 - Frais financiers	7 785,56	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	61 115,01	0,00
1641 - Emprunts en euros	0,00	
168741 - Autres dettes - Communes membres du GFP	61 115,01	0,00
Total général	1 665 510,02	91 195,55

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine maintient le projet d'extension de la ZAC de la Demi-Lune sur une surface de 7,5 hectares dont 2,5 hectares d'espace boisé, avec la procédure de la cession en cours.

Outre les travaux, des frais inhérents sont à prévoir et estimés à 100 k€ HT comprenant notamment :

- Etudes complémentaires après la cession...
- Frais divers...
- Etude de la voie de liaison TransDev/Future desserte de la ZAE
- Synchronisés avec les travaux de la future desserte de la ZAE, 300k€ HT pour la réalisation de la voie de liaison susmentionnée.
- Financement reste à charge par un emprunt de 308 000 € sur 15 ans, il pourra être débloqué.

Par ailleurs, le budget tiendra compte du projet de vente de 4200 m² à Ile de France Mobilité et du rachat de 1000 m² afin d'avoir une largeur nécessaire.

Besoin de financement :

Une avance du budget principal vers le budget annexe doit être envisagée à minima 129 k€. L'avance sera affinée en fonction de l'avancement du projet.